

Règlement de l'épreuve

Foulées de l'Aa samedi 29 juin 2024

Article 1

La course est organisée par la Jeunesse Bourthoise (association loi 1901, déclaré à la sous préfecture de Montreuil sur Mer sous le n° W624007641)

La course est ouverte à toutes les personnes licenciées ou non .

L'organisateur fournira les puces pour le chronométrage, à rendre à la fin de la course.

Ces puces seront fixées sur les lacets des chaussures de sports.

Des pénalités pourront être prises en cas d'erreur ou de faute ou en cas de mauvais comportement envers autrui ou l'environnement .

Article 2:

Les coureurs licenciés FFA devront fournir la photocopie de leur licence, pour les non licenciés, un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition , daté de moins d'un an.

Une autorisation parentale est exigée (avec signature des parents) pour les participants mineurs.

Article 3

Assurance:Responsabilité civile: les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance.

Les organisateurs se dégagent de tout vol pouvant survenir dans les locaux occupés.

Article 4:

Départ et arrivée au parking de la salle communale.

Article 5: les courses :

Une course de 7,5 km et 16 km sont prévues.

Le droit d'inscription est identique pour les deux distances

Article 6: Dossards et lot de bienvenue

Droit d'inscription 9 € avant le 28 juin 2024 , 11 € le jour de la course.

Un cadeau de bienvenue sera remis aux 200 premiers inscrits.

Les dossards des personnes effectuant la course de 7,5 km sera d'une couleur différente de celles effectuant la course des 16 km.

Les dossards sont à retirer le jour de la course à partir de 14h jusqu'à ½ heure avant le départ.

Article 7: Parcours

Le parcours vallonné d'une distance maximale de 16 kilomètres empruntera, une partie des routes, des chemins et des propriétés privées.

Aucun véhicule non accrédité (y compris vélo et rollers) n'est autorisé sur le parcours.

Article 8:

Vestiaires et douches aux vestiaires du terrain de football.

Article 9: Assistance médicale

Une assistance médicale sera présente sur le site.

Les organisateurs pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité.

Article 10: Ravitaillement

Un ravitaillement est prévu au 7,5 ème kilomètre , au 11ème kilomètre et à l'arrivée.

Article 11 : Récompense et résultats

Remise des prix à l'issue de l'épreuve : coupes , lots.

Tombola par tirage au sort des dossards.

Article 12 : Inscriptions

600 m (**départ 16 h 00**) : école d'athlé : Gratuit

1,5 kilomètres (**départ 15h 30**): Poussins Gratuit

3 kilomètres (**départ 15h 30**): Benjamins et Minimes: Gratuit

7,5 kilomètres et 16 kilomètres (**départ 16h30**): 9 € avant le 28 juin 2024

11 € le jour de la course.

Possibilités pour s'inscrire :

- **En ligne** avec paiement CB sécurisé jusqu'au vendredi 28 juin 2024:
<https://www.njuko.net/lesfouleesdelaa2024>

Listes des lots proposés pour la tombola:

- Bons d'achats
- Paniers garnis.
- Lots divers...